

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 133

présenté par
M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable, MM. Braouezec et Gosnat

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 6 de cet article, substituer au mot :

« prescrire »,

le mot :

« proposer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.